Et si on partait en congé de solidarité ?

Par Magdeleine Walger | Reporters d'espoirs | 19/07/2009 | 16H18

La solidarité internationale est dans l'air du temps et pas seulement chez les jeunes ! Beaucoup de gens s'y intéressent, notamment dans le monde de l'entreprise qui accepte aujourd'hui plus facilement de soutenir les employés qui partent en congés de solidarité. Mais comment faire quand on n'est pas un pro de l'humanitaire ? Zoom sur des intermédiaires qui se chargent de faire correspondre compétences et besoins.

L'idée

Dans l'entreprise, peu de gens savent qu'ils ont droit, quel que soit leur poste, à un congé sans solde d'une période de quinze jours à six mois pour participer à des missions de solidarité à l'étranger.

Les conditions ? Justifier de plus d'un an d'ancienneté et s'engager à partir via une organisation à but humanitaire habilitée par le ministère des Affaires étrangères.

La garantie ? Un statut juridique : le CSI, Congé de solidarité internationale, qui impose de retrouver son emploi malgré la suspension du contrat de travail, ou tout du moins un poste similaire à niveau égal de rémunération. Seulement voilà, selon Jean-Michel Bourreau, responsable du mécénat de compétences à **l'Association française des volontaires du progrès (AFVP)** :

« Il y a un trop grand manque de visibilité sur les perspectives du retour, auquel s'ajoute la question du financement. Durant son absence, le volontaire n'est pas payé et si son entreprise peut décider de le soutenir financièrement, rien ne l'y oblige non plus. »

Cela revient à laisser la personne s'occuper, seule, de trouver les fonds nécessaires à ses frais de voyage et de séjour. Sans compter qu'il lui appartient aussi d'identifier sa mission. Tout ceci fait que depuis 1995, date de naissance du CSI, peu de gens sont partis sous ce statut, lui préférant des formules plus adaptées à leurs contraintes professionnelles et familiales, mais aussi plus encadrées. C'est ce que l'**ONG Planète Urgence** a été la première à proposer, dès 1999, avec les « congés solidaires ».

Comment la mettre en pratique ?

Les congés solidaires sont des missions « clés en mains » d'une durée moyenne de quinze jours, prévues sur les congés payés des salariés et financées par l'employeur. Leur lancement est né d'un double constat comme l'explique Caroline Lacoëntre, responsable des partenariats congés solidaires chez Planète Urgence :

« Le fondateur, Hervé Dubois, un ancien de Médecins du monde, a constaté que beaucoup de gens en activité souhaitaient pouvoir se rendre utiles sur des projets humanitaires sans pour autant être experts logisticiens ou médicaux, ni s'engager sur des périodes trop longues. D'un autre côté, les entreprises, elles, n'intervenaient dans le champ de la solidarité internationale que comme de simples bailleurs de fonds.

L'idée a donc été de créer des synergies avec ces dernières pour permettre à leurs salariés de partir travailler sur des projets déjà montés par des structures de pays du Sud. »

Une démarche qui semble bien fonctionner avec, rien que sur l'année 2008, l'envoi de 800 volontaires, principalement en Afrique, dont les deux tiers ont été financés par leur entreprise. Planète propose aujourd'hui plus de 200 annonces de postes émanant d'associations, écoles, bibliothèques et autres acteurs locaux pour des interventions axées sur trois domaines : mécénat et transferts de compétences, animation socio-éducative et protection de l'environnement.

Le concept a depuis fait boule de neige, et d'autres acteurs reconnus du volontariat tels l'AFVP, la **Guilde européenne du raid**, ou encore **Coup de pouce humanitaire** développent ce type de missions selon des principes et modalités différentes.

Le principe, schématisé, est le suivant : si une entreprise a un partenariat avec une ONG d'envoi, elle s'engage à financer le départ de son employé à hauteur de 2 000 euros en moyenne, desquels 60% peuvent être défiscalisés. Cette somme permet de couvrir la formation pré-départ et les frais de vie sur place du volontaire. Transport et vaccins restent généralement à la charge du bénévole qui pourra ensuite les déduire de ses impôts l'année suivante, à hauteur de 66 %.

Ces facilités financières, Géraldine, responsable RH dans une grande banque, n'aurait jamais pu s'en passer. En 2007-2008, la politique de développement durable de son entreprise évolue et un partenariat est conclu avec Planète Urgence. Après deux entretiens passés en interne, elle est sélectionnée :

« Dès ce moment, l'entreprise n'intervient plus. C'est Planète qui m'a accompagnée dans ma réflexion au départ et dans le choix de la mission. »

Au bout de quelques mois de concertation et avec l'accord de l'association d'accueil, Géraldine part finalement à Bamako, au Mali. Elle y dispense en août 2008 une formation de deux semaines en management auprès d'une dizaine de dirigeants de petites entreprises du bâtiment.

« Je n'étais pas experte du BTP mais j'ai apporté des connaissances sur les questions qui avaient été formulées dans mes objectifs de départ sur, par exemple, la gestion et la fidélisation du personnel, la conduite d'entretiens. Je n'ai pas eu de surprise sur le terrain… »

Evaluée tout le long du séjour par des responsables locaux de l'ONG, mais aussi par ses apprenants, elle s'est sentie « utile et fière d'avoir su gagner la confiance de [son] groupe ». Prête à repartir, elle sait que son entreprise ne la financera pas une seconde fois pour favoriser ceux qui n'ont pas encore tenté l'expérience. « Mais je sais que je recommencerai autrement … ».

Ce que je peux faire

Selon Jean-Michel Bourreau, de l'AFVP, « il ne faut pas croire que les congés de solidarité sont globalement soutenus. Beaucoup d'entreprises ne sont absolument pas sensibles au développement durable. » Et dans bien des cas, les salariés n'osent pas en faire la demande de peur du jugement porté sur eux.

Aussi, pour partir malgré tout et pallier les difficultés financières que pose la démarche, des alternatives existent.

Développement sans frontières (DSF) est une jeune ONG qui s'est ainsi spécialisée dans l'accompagnement à la recherche de dons et de subventions pour des volontariats de quinze jours à un an (elle propose 400 offres de postes dans le monde qui lui parviennent de son réseau de partenaires et voyageurs).

La Guilde européenne du raid permet quant à elle, via son **programme Cosame**, à une dizaine d'artisans français qualifiés de s'investir chaque année dans des missions de soutien aux artisans et micro-entrepreneurs du Sud. De quelques semaines à plusieurs mois, les bénévoles sont logés et nourris par les associations d'accueil qui prennent en charge une partie du billet. « L'investissement reste important et peu se le permettent en période de crise », précise Cécile de Vilnet, coordinatrice du programme à la Guilde.

Partir semble donc toujours possible, à condition d'être motivé. L'important étant pour Jean-Michel Bourreau « de se méfier des tâches qui aboutissent à substituer aux compétences locales du Sud des bénévoles venus du Nord » :

« Nous n'envoyons qu'une quinzaine de volontaires par an dans le cadre de demandes très précises dont on sait que la réalisation implique un coût trop important pour les associations locales. »

Et d'ajouter : « Une mission courte de deux semaines peut avoir un véritable impact dans la mesure où elle est suivie et évaluée sur le long terme. »

Photo : Une Soudanaise regarde atterrir un avion d'aide humanitaire à Akuem en 2005 (David Mwangi/Reuters).

A lire aussi sur Rue89 et sur Eco89

- **► Congés solidaires : osez les séjours humanitaires**

Ailleurs sur le Web

- **► Le site de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP)**
- **► Le site de Planète Urgence**
- **► Le site de la Guilde européenne du raid**
- **► Le site de Coup de pouce humanitaire**
- **► Le site de Développement sans frontières (DSF)**
- **► Le programme Cosame**